

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18834 - 73ÈME ANNÉE

Visite d'une délégation des Chagos à La Réunion

Merci aux Chagossiens

Une délégation des Chagos conduite par Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos, était la semaine dernière à La Réunion. Depuis 50 ans, les Chagossiens tentent de retourner dans leur pays dont ils ont été déportés à cause de la construction de la base militaire de Diego Garcia. Ils font face à l'opposition des gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Cette lutte force l'admiration, car malgré des conditions extrêmement difficiles, les Chagossiens ont forgé une conviction inébranlable en la victoire de leur cause.

La semaine dernière, une délégation chagossienne conduite par Olivier Bancoult était à La Réunion. Elle a participé à trois événements : une conférence de presse mercredi, une conférence publique jeudi et un repas solidaire vendredi. Cet événement était l'occasion de rappeler le lien qui unit les Chagossiens aux Réunionnais, et qui trouve notamment sa traduction dans le Comité de solidarité Chagos La Réunion, créé depuis 2010. Ce comité a pour but de faire connaître à la population la lutte des Chagossiens, et à apporter un soutien financier à ce combat, comme l'a rappelé son président, Georges Gauvin.

Au cours de son séjour, Olivier Bancoult a rappelé qu'il doit à des Réunionnais la tenue de la première conférence internationale sur les Chagos. C'était en 1989 au Port, quand la ville était dirigée par le Parti communiste réunionnais. C'est également au Port que le nom de l'avenue qui structure la ville du 21^e siècle a été baptisé « Avenue des Chagos ». Cette initiative d'un Conseil municipal dirigé par les communistes témoigne d'une grande solidarité. Car les Chagos sont au cœur d'une ville de 40.000 habitants.

50 ans de luttes

À plusieurs reprises, Olivier Bancoult a remercié les Réunionnais de



Olivier Bancoult, président du Groupe Réfugiés Chagos.

leur soutien. Lors de la conférence du président du Groupe Réfugiés Chagos, Ary Yée Chong Tchi Kan a remercié les Chagossiens. Par ce geste, le secrétaire du PCR, a souligné le combat exemplaire mené depuis un demi-siècle par un peuple de quelques milliers d'habitants face à deux grandes puissances : la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Voici en effet 50 ans qu'a commencé la déportation du peuple chagossien, expulsé en totalité de son pays avec interdiction d'y revenir à cause de la construction de la base de Diego-Garcia. Peu avant l'indépendance de Maurice, la Grande-Bretagne en avait détaché l'archipel des Chagos pour le transformer en territoire d'outre-mer (BIOT). Elle loue depuis

la base de Diego Garcia aux États-Unis. Au cours de ces 50 ans de luttes, les Chagossiens n'ont jamais baissé les bras. Ils ont dû vivre dans des bidonvilles, dans une société qui n'avait rien à voir avec celle qu'ils avaient construit aux Chagos. Ils ont réussi à renforcer leur conviction, et à faire partager leur combat jusqu'à avoir des soutiens au sein même de la classe politique britannique. Ils sont désormais soutenus par un État, Maurice, ce qui permet de voir la Grande-Bretagne traduite prochainement devant la Cour internationale de justice de La Haye.

« Notre dignité ne s'achète pas »

Les autorités britanniques ne ménagent pas leurs efforts pour endiguer cette dynamique. Elles ont ainsi proposé une somme de 40 millions d'euros pour que les Chagossiens abandonnent leur revendication. Ils n'ont pas cédé, car comme l'a rappelé Olivier Bancoult, « notre dignité ne s'achète pas ». Cette conviction inébranlable en la victoire leur a donné un haut niveau de conscience. C'est pourquoi nous ne remercierons jamais assez les Chagossiens de l'exemple qu'ils donnent.

M.M.

Loi El-Khomri

Le référendum d'entreprise jugé contraire à la Constitution

Le 20 octobre dernier, le Conseil constitutionnel a censuré plusieurs dispositions de la Loi El-Khomri jugées non-conformes à la Constitution. Dans un communiqué, la CGT donne des précisions sur la portée de cette décision.



« Dans deux décisions du 20 octobre 2017 relatives à la loi « El Khomri », le Conseil constitutionnel a déclaré le référendum d'entreprise partiellement non-conforme à la Constitution et a émis une réserve d'interprétation sur les accords « de compétitivité ». Devant le Conseil constitutionnel, FO et la CGT reprochaient au référendum d'entreprise d'exclure les

syndicats représentatifs non signataires d'un accord d'entreprise de la négociation du protocole organisant la consultation des salariés. Le Conseil constitutionnel a considéré qu'il y avait bien une différence de traitement injustifiée et a déclaré inconstitutionnel ce point de la loi « El Khomri ».

Pour ce qui est des accords « de compétitivité », le Conseil constitu-

tionnel a estimé que les dispositions de la loi « El Khomri » étaient globalement conformes à la Constitution mais a formulé une réserve d'interprétation. Pour mémoire, ces accords permettent à l'employeur de modifier des éléments du contrat de travail du salarié – notamment, la baisse de rémunération et l'augmentation du temps de travail – et de le licencier s'il refuse ces modifications.

La loi « El Khomri » permettait à l'employeur de licencier le salarié quand il le voulait. Avec la réserve du Conseil constitutionnel, au-delà d'un délai raisonnable à compter du refus par le salarié de la modification de son contrat de travail, l'employeur ne pourra plus licencier le salarié.

Ces décisions du Conseil constitutionnel constituent un cinglant désaveu pour la loi « El Khomri » et son monde. Même le Conseil constitutionnel se refuse à valider complètement cette logique. »

Projet de privatisation du parc locatif social

Logement social : la CNL lance l'alerte

Le gouvernement veut introduire des changements dans les textes qui régissent le logement social. Eddie Jacquemart, président de la CNL, fait part de ses inquiétudes dans un entretien paru dans « l'Humanité » du 23 octobre :

« La situation est très grave. On a à faire à une réforme du logement social inédite. Le gouvernement avait dans ses cartons ce projet ultralibéral qu'il s'est bien gardé de révéler lors des élections. Cette réforme était bien préparée, sans concertation avec les acteurs du logement social et privé encore moins avec les associations de locataires. Jamais un gouvernement n'a osé aller aussi loin et aussi vite sur la réforme du logement social dans notre pays.

Le but est la privatisation du logement public. Pourquoi ? Parce que pour monsieur Macron, les HLM sont un rempart à sa politique générale. Les HLM c'est quoi : le bien public, le bien commun, le progrès social, l'amortissement à la crise du logement. Cette réforme ne propose rien pour résoudre cette crise car il y a des gens qui sont dans une situation compliquée, qui sont mal logés ou logés trop cher, logent dans des taudis, dans la rue, dans leurs véhicules alors qu'ils ont un em-

ploi... Tous ces gens auraient besoin d'un logement digne.

Il faut bien insister : cette réforme concerne tous les locataires du parc social comme privé par ricochet.

Nous demandons des états généraux du logement pour qu'il y ait lieu une vraie concertation entre le gouvernement et les acteurs du logement, sociaux comme privés. Car aujourd'hui cette concertation n'existe pas. La preuve par cette réforme de l'aide au logement et des loyers HLM ».

Edito

Que feront les régions ultrapériphériques administrées par la France face à l'OMC ?

Jeudi se tiendra en Guyane la conférence des régions ultrapériphériques de l'Union européenne, RUP en abrégé. Les RUP sont des régions ayant des statuts divers. Sous souveraineté espagnole, les Canaries sont autonomes, tout comme les Açores et Madère, qui relèvent du Portugal. Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion, la situation est bien différente. Ce sont des départements d'outre-mer. À cela s'ajoute le fait que Mayotte est, selon les cartes de l'ONU, une île sous administration française.

À la différence des Canaries, des Açores et de Madère qui se situent au large de l'Afrique de l'Ouest, les départements français d'outre-mer sont entourés de pays en développement. C'est avec ces États que l'Union européenne négocie les Accords de partenariat économique (APE). Pour être conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ces accords doivent porter sur l'essentiel du commerce, soit approximativement 90 %. L'Union européenne propose une relation asymétrique. Elle décide d'ouvrir la totalité de son marché aux pays en développement (100 %), et ces derniers peuvent fermer jusqu'à 20 % de leur marché aux exportations venant de l'Union européenne. Ceci permet à des pays de sortir du libre-échange des secteurs économiques qu'ils jugent stratégique, notamment dans l'agriculture ou la pêche.

Les départements d'outre-mer font partie de l'Union européenne. Ils sont donc considérés comme des régions de l'UE, et devront appliquer ces règles. Pourtant, depuis le Traité d'Amsterdam en 1997, il est possible d'adapter la politi

que européenne dans ces régions, au nom de la spécificité. Cette disposition a été reprise dans le traité actuel de l'Union européenne, c'est l'article 349. Il existe pourtant un précédent fâcheux. Quand la France et les autres pays de l'Union européenne ont décidé en 2013 de voter pour la suppression des quotas sucriers, cette mesure s'est appliquée à La Réunion. L'article du traité européen protégeant les RUP n'a été d'aucun secours, car depuis le 1er octobre, le quota sucrier de La Réunion a été supprimé. Cela place donc une production réunionnaise stratégique en concurrence avec le monde entier. Pourtant, les 200.000 tonnes de sucre produites annuellement ne risquent pas de déséquilibrer un marché européen de 16 millions de tonnes. Malgré tout, la décision européenne s'est appliquée sans aménagement.

Avec les APE, c'est la totalité de l'économie des RUP sous souveraineté française qui sera dans la situation du sucre réunionnais. L'article 349 du traité européen a montré ses limites. De quel projet les représentants des départements d'outre-mer pourront-ils convenir, si l'économie de leur pays sera ruinée par la concurrence à bas coût de leurs voisins ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Célébration de la journée africaine des Droits de l'homme

L'Union africaine appelle au plein respect des Droits de l'homme en Afrique

Bien que les pays africains ont brisé les chaînes de l'oppression coloniale et raciste, ils doivent faire davantage pour garantir le plein respect des droits de leurs peuples, a déclaré Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, lors de la Journée africaine des Droits de l'homme.

Commemorant samedi la Journée africaine des Droits de l'homme de 2017, le président a noté que l'occasion signifie « se souvenir des victimes des violations des Droits de l'homme, y compris les atrocités de masse et le génocide ». M. Mahamat a rappelé qu'il y a 30 ans, « dans l'esprit de promouvoir l'avancement de notre peuple, la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été créée. La réalisation de ses aspirations est une tâche de longue haleine, mais nous sommes confiants que cela sera réalisé ». Le chef de la CUA a noté que les 12 derniers mois ont marqué un tournant important dans la lutte pour la réalisation des Droits de l'homme et des peuples en Afrique. L'année dernière a été marquée comme l'Année africaine des Droits de l'homme et

des peuples en mettant l'accent sur les droits des femmes, outre la déclaration de l'Assemblée de l'UA des dix prochaines années comme Décennie des Droits de l'homme et des peuples en Afrique.

Il a déclaré que l'année 2017 est consacrée aux droits de la jeunesse, car elle a été déclarée l'année de l'exploitation des dividendes démographiques des jeunes grâce à l'investissement dans la jeunesse. L'accent mis sur les droits des jeunes est le point culminant du mouvement soutenu de l'UA vers l'approfondissement de toutes les dimensions de la culture des Droits de l'homme et des peuples sur le continent.

« A travers le thème de la Journée des Droits de l'homme de cette année, « Améliorer la contribution des jeunes - Vers la mise en œuvre effec-

tive du plan d'action de la décennie des Droits de l'homme et des peuples en Afrique », notre Union confirme que sa priorité est de permettre à sa population jeune et nombreuse de jouer un rôle central dans des domaines clés de l'engagement du continent.

« Avoir les jeunes en tête dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que la gestion de ses espaces politiques, économiques et sociaux, est primordial pour façonner leur avenir et assurer un présent et un futur prospères pour l'Afrique », a déclaré M. Mahamat, dans un communiqué publié par la CUA à Addis-Abeba, en Éthiopie. La célébration du 30e anniversaire de la CADHP aura lieu à Banjul, en Gambie, du 1er au 4 novembre 2017.

Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UE

L'Union européenne veut « zéro arrivée de migrants africains en Europe »

Les arrivées en Europe des migrants africains empruntant la Route dite de la Méditerranée centrale, partant de Libye, ont diminué de 64 % selon un rapport de Frontex présenté au cours du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, a déclaré vendredi, le Président du Conseil de l'UE, Donald Tusk.

Mais a-t-il ajouté, « il est évident que nous devons savoir comment faire pour consolider cette tendance et atteindre zéro arrivée de migrants africains en Europe ». Les contributions au Fonds fiduciaire spécial pour l'Afrique d'un montant de 1,8 milliard d'euros restent faibles, les Etats membres souhaitant une réduction à court terme de l'immigration illégale en lieu et place de l'objectif de développement à long terme. Le fonds fiduciaire créé à cet effet,

visé d'importants investissements pour le développement de l'Afrique afin que les candidats à l'émigration restent dans leurs pays.

Les députés européens ont, par ailleurs, approuvé un projet de refonte du système dit de Dublin pour lequel, ils demandent l'abandon du critère du premier pays d'entrée dans l'UE pour prendre en compte les liens réels, à savoir la famille, une résidence antérieure ou des études.

En l'absence de tels liens, il devrait être activé un mécanisme automatique de relocalisation. Pour les dé-

putés européens, un Etat membre qui refuserait la relocalisation d'un migrant devrait payer une amende de 250.000 d'euros par réfugié refusé.

Ainsi, les pays d'entrée seraient uniquement chargés d'enregistrer l'ensemble des personnes arrivées et d'évaluer la probabilité pour le migrant d'obtenir l'asile politique. En raison de la complexité du sujet de la migration, les dirigeants européens reviendront sur la question lors du Sommet du mois de décembre.

L'Afrique grande terre d'accueil de migrants

De nombreux Soudanais du Sud contraints à émigrer

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les agences humanitaires avertissent que sans une résolution imminente en vue des crises au Soudan du Sud, davantage de Soudanais du Sud risquent de devenir des réfugiés en 2018.

Plus de deux millions de Soudanais du Sud ont fui le pays jusqu'à présent, en quête de sécurité en Ouganda, en Éthiopie, au Soudan, au Kenya, en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en Centrafrique. Environ un demi-million de Soudanais du Sud pourraient devenir des réfugiés au cours de l'année à venir, en raison des tendances actuelles d'arrivée dans les pays voisins. Deux millions supplémentaires sont toujours déplacés à l'intérieur du pays, a indiqué le HCR dans un communiqué publié samedi.

L'agence a déclaré que la majorité des réfugiés sont des femmes et des enfants, et que le nouvel afflux projeté gonflera les rangs des deux millions de Soudanais du Sud déjà en exil dans la région - portant ainsi le nombre total de réfugiés à plus de trois millions. « Si ces projections se concrétisent, ce sera un exode qui n'a pas été observé en Afrique depuis l'époque du génocide rwandais », met en garde le HCR.

Des hauts responsables du HCR, de l'OCHA et d'autres partenaires humanitaires des Nations unies ont informé les diplomates, les experts en développement et les experts politiques à Nairobi le 17 octobre, des crises au Soudan du Sud et de leur impact humanitaire dévastateur. Le communiqué indique également que le manque de ressources est tel qu'un plan régional d'intervention des réfugiés du Soudan du Sud de 1,4 milliard de dollars américains pour soutenir quelque 2,1 millions de réfugiés à la fin de l'année n'est financé qu'à 25 % - en septembre 2017.

Il n'y a que trois autres appels similaires de réfugiés régionaux en place dans le monde pour les réfugiés burundais, nigériens et syriens respectivement. A l'échelle mondiale, seuls la taille et les besoins de la population réfugiée syrienne sont comparables à ceux des Soudanais du Sud. « Avec plus de quatre millions de personnes déplacées depuis 2013, l'impact du conflit en cours sur les

civils n'est rien de moins qu'une catastrophe », a déclaré Arnaud Akodjenou, coordonnateur régional des réfugiés du HCR et conseiller spécial pour la situation au Soudan du Sud. La fuite des civils est comme une hémorragie, drainant du pays sa ressource la plus précieuse », a-t-il regretté. Il a averti que l'exposition continue des enfants et des jeunes perdus à une culture de violence n'augure rien de bon pour la stabilité à long terme du pays et de la région.

**7,6 millions
de personnes
ont besoin d'aide**

Le communiqué indique que les agences humanitaires présentes ont fait écho aux inquiétudes que la situation pourrait encore se détériorer. La réalité que le conflit était en mouvement, avec des lignes changeantes réparties à travers le pays, a été reconnue comme un facteur supplémentaire, rendant la crise plus complexe. Il a déclaré que la situation au Soudan du Sud était caractérisée comme une crise de protection par excellence, avec 7,6 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

La population aurait été exposée à de graves actes de violence, y compris la violence sexuelle, le rasage des maisons et le recrutement d'enfants, alors que la faim et la malnutrition sont à des niveaux historiques, a-t-il déclaré. Les personnes déplacées ont été jugées extrêmement vulnérables et leur capacité à faire face aux chocs est épuisée. Le fait que de nombreux Soudanais du Sud ont été déplacés jusqu'à sept fois et qu'ils soient exposés à une insécurité alimentaire croissante, à des taux de malnutrition élevés et une épidémie de choléra prolongée et meurtrière en cours, a également été signalé.

Valentin Tapsoba, directeur du Bu-

reau Afrique du HCR, a exprimé son inquiétude face à la crise humanitaire qui, selon lui, atteignait rapidement le point de rupture. « Malgré la générosité des pays hôtes qui continuent à maintenir leurs frontières ouvertes, la pression sur les terres et les ressources est écrasante », a-t-il indiqué. « Les partenaires ont du mal à fournir de l'eau, un abri et d'autres services de base », a-t-il ajouté. M. Tapsoba a cité des pénuries alimentaires créées par le manque de financement. Il a déclaré que le financement de 25 % reçu de l'appel inter-institutions de 1,4 milliard, quoique généreux, représente une « goutte d'eau dans l'océan ».

**Déjà 4 millions
de déplacés**

D'autres agences humanitaires ont averti que la situation des enfants et des jeunes nécessitait une attention particulière, en particulier le risque que ces derniers restent vulnérables au recrutement par les factions combattantes. Dans les semaines à venir, les Nations unies et les partenaires humanitaires évalueront les besoins financiers pour les programmes de protection et d'assistance aux réfugiés en 2018, tout en plaidant aux niveaux régional et international pour une revitalisation urgente du processus de paix au Soudan du Sud qui comprend à la fois les besoins et les points de vue des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).

La situation au Soudan du Sud est actuellement la crise des réfugiés la plus forte en Afrique. A l'heure actuelle, plus de 4 millions de Soudanais du Sud sont déplacés (près de 2 millions de déplacés internes et plus de 2 millions de réfugiés), ce qui représente environ un tiers de la population totale du pays.

Appel de parlementaires suite à une initiative de l'Equateur

Traité contre l'impunité des multinationales discuté à l'ONU

Les Etats se réunissent aujourd'hui, jusqu'au 27 octobre, à l'ONU à Genève, pour négocier le premier texte d'un traité sur l'obligation de respect des droits humains par les multinationales. Des représentants de centaines d'organisations de la société civile du monde entier seront présents pour réaffirmer l'importance d'une réglementation internationale permettant enfin aux victimes de dommages causés par les multinationales d'avoir accès à la justice et d'obtenir réparation. La 3e session de ces négociations, constitue une étape décisive pour l'avenir de ce traité : pour la première fois un texte, proposé par l'Equateur, sera discuté. Défendu par plus de 900 organisations à travers le monde, le Traité est également soutenu par de nombreux parlementaires de tous pays.

Appel international de parlementaires pour un traité contraignant sur les entreprises multinationales et les droits humains

« De façon historique en Juin 2014 fut remise dans l'agenda international la question de la régulation des agissements des entreprises multinationales : Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies a adopté une résolution instaurant le Groupe de travail intergouvernemental ouvert pour l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés multinationales et autres entreprises en matière de respect des droits humains.

Celui-ci a pour but de mettre fin à une lacune légale au niveau mondial, et assurer que les entreprises répondent des violations des Droits humains et des crimes contre l'environnement qu'elles commettent. Dépasser le cadre volontaire de la responsabilité des entreprises représente un tournant décisif pour que le système économique mondial soit compatible avec les droits et le bien-être des peuples, et pour mettre à fin à l'impunité dont ces entreprises bénéficient actuellement.

Alors que ce groupe de travail va tenir sa troisième session annuelle à Genève du 23 au 27 Octobre 2017 afin de commencer les négociations sur le nouvel instrument international nous, parlementaires du monde entier signataires de cet appel :

Insistons sur le fait que notre planète a besoin d'un Traité contraignant pour contrecarrer les conséquences négatives de la mondialisation non régulée, qui a engendré des asymétries de pouvoir entre les Etats, les communautés, les individus et les entreprises multinationales concernant l'accès à la justice et la protection des Droits Humains, spécialement dans les régions les plus pauvres de la planète ;

Saluons le rôle moteur joué par l'Equateur, l'Afrique du Sud et différents autres pays pour progresser vers un Traité contraignant afin de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les multinationales et autres entreprises ;

Donnons la bienvenue au processus ouvert et partici-

patif développé par le groupe de travail (OEIGWG) qui implique dans son travail non seulement les Etats, mais aussi les organisations internationales, les organisations de la société civile, les victimes, les universitaires et d'autres parties prenantes ;

Insistons sur le fait que le futur Traité devra créer des mécanismes spécifiques qui renforcent tant les systèmes judiciaires nationaux, comme la coopération et le suivi au niveau international pour renforcer la responsabilité des Etats d'apporter réparation aux victimes et d'empêcher la répétition des violations systématiques des Droits Humains dérivant des agissements des multinationales. Nous soulignons la nécessité de principes contraignants qui protègent les Droits Humains et assurent que les entreprises assument leurs responsabilités, notamment par le devoir de vigilance (due diligence) ;

Affirmons que ce Traité doit contribuer à répondre aux préoccupations des travailleurs relatives aux violations des droits sociaux perpétrées par les entreprises multinationales dans les chaînes de valeurs mondialisées. Tout comme la Confédération Internationale des Syndicats, nous considérons que la mise-en-œuvre obligatoire des droits sociaux est une condition sine qua non pour compenser les déséquilibres entre les droits fortement privilégiés des investisseurs, et les droits sociaux et humains non protégés.

C'est pourquoi nous appelons les Etats, - et les organisations régionales comme l'Union européenne-, à s'engager activement dans ce processus mené par les Nations-Unies et de travailler en faveur d'un instrument légal efficace et contraignant pour le respect des Droits Humains par les entreprises multinationales et autres entreprises, afin d'assurer que la dignité des peuples telle que définie par les droits universels politiques, économiques, sociaux et culturels soient garantie de par le monde, et ait priorité face aux profits privés. »

Message de la FAO à une réunion mondiale des maires

« Les villes essentielles pour vaincre la faim »

Soulignant le potentiel des villes pour lutter contre la malnutrition, le chef de l'agence de la sécurité alimentaire des Nations unies a appelé, vendredi, à des partenariats innovants entre les centres urbains et un large éventail de parties prenantes pour surmonter le défi du gaspillage alimentaire et pour assurer une alimentation saine et nutritive pour tous.

José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a déclaré lors d'une réunion mondiale des maires et des représentants de plus de 150 villes, que plusieurs formes de malnutrition - le surpoids, l'obésité ou les carences en micronutriments - menacent la santé de millions de personnes dans le monde.

« Heureusement, les villes agissent et relèvent le défi [...]. Des niveaux élevés de créativité peuvent être atteints si des partenariats sont forgés avec les acteurs locaux, la société civile, le secteur privé et les organisations académiques et de producteurs ».

Succès de Faim Zéro au Brésil

Citant sa propre expérience avec le programme Faim Zéro au Brésil, qui a soustrait 40 millions de personnes de la pauvreté et de la faim, le chef de la FAO a souligné que la composante clé du succès était la participation des villes où les gouvernements locaux ont lancé des restaurants populaires qui servaient des aliments équilibrés et nutritifs à bas prix tout en donnant



la priorité à l'achat d'aliments produits localement. Dans son allocution à la troisième réunion des maires du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan - un engagement pour combattre la faim et le gaspillage alimentaire et améliorer la nutrition - M. Graziano da Silva

va également parlé du soutien de l'agence des Nations unies à la mise en œuvre du Pacte.

« La FAO soutient les gouvernements locaux dans leurs évaluations des systèmes alimentaires, dans l'élaboration de stratégies et plans d'alimentation urbaine et dans la définition de leurs priorités d'investissement pour renforcer les liens avec les zones rurales », a déclaré le directeur général de la FAO.

Nouvel Agenda Urbain

Toujours dans ses remarques, M. Graziano da Silva a souligné la nécessité d'aligner les efforts sur le Nouvel Agenda Urbain, adopté en octobre dernier par les leaders mondiaux en tant que nouvelle norme mondiale pour le développement urbain durable. « Le nouvel agenda appelle concrètement à une meilleure planification urbaine et territoriale en vue de mettre fin à la faim et à la malnutrition », a déclaré M. Graziano da Silva, ajoutant qu'il préconise également une plus grande coordination entre les politiques alimentaires et énergétiques, et celles concernant l'eau, la santé, les transports et les déchets.

In kozman pou la rout

« Pou grandi in z'anfan i fo tout in vilaz »

Sa in kozman l'Afrik i di in n'afèr konmsa é ni konpran bien kan i di kozman-la sa i vé dir l'édikasyon in marmaye sé in travaye koléktif. In vilaz sa sé in l'androi i pé an avoir in bonpé d'moun : na poin arienk papa, momon, lo frèr, la sèr mé nana osi kouzin, kouzine, tonton, tantine, épi bann z'ansien. Arzout èk sa i pé an avoir in saz, in gérisèr, in sorsyé. Dann tout z'étap lo grandisman in marmaye nana plizyèr pèrsonne i donn la min. L'èrla lo z'anfan i pé aprann lo respé pou bann z'ansien, lo bon zèrb, lo mové zèrb, kan la plui i ariv, kan la plui i ropar. Armète avèk sa bann maladi é lo méyèr fason pou géri azot. Ni pé dir, kan nana in vilaz lé konmsa mé kan na poin vilaz, koman k'lé shoz i éspas ? Si na ponn vilaz, na lo kan, é si n poin lo kan nana lo kartyé. Bien sir, lo bann rolasyon la pa konm dann in vilaz, mé lé aproshan. Alé ! mi lèss azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van, sipétadyé.

Oté

La solidarité intèrnasyonal, sa la pa kékshoz an tro. Ni doi sousyé sa touttan !

Na poin lontan, dann in radyo désèrtin moun té apré domandé si nou, PCR, nou la poin asé avèk nout prop problèm épi bann problèm rényoné pou alé ankor okip nout tan avèk bann problèm lé zot. Moin la antann sa épi moin la konm santi sak - selon moin - lété in gran l'égoïsité dann kèr la pèrsonè t'aprè kozé.

Lé vré, ni viv dann in sosyété l'individyalis épi l'égoïsité i pran plizanplis la plas si tèlman lé difisil pou la solidarité rant le moun trouv in shomin pou alé kèr an kèr, moun an moun, pèp an pèp : si demoun lé sèr épi frèr, ni pé dir la solidarité, la fraternité, l'amour rant nou sé kékshoz nana la valèr é sa sé in n'afèr i doi bien kont pou nou.

Sa i vé pa dir, tazantan, mèm bann moun solidèr, i donn pa vilin kou d'kanif dann in kontra sakré. Sa i ariv, mé konm moin la fine dir si ou la fé in n'afèr d'mal, i fo ou i rogrète, épi i fo ou i répar. I gingn pa fé lo bien touttan, san pour san, mé si ou la manké i fo ou tash moiyn réparé.

Pou arvir dsi lo bout moin la komansé : dopi lontan ni di ni doizète solidèr avèk nout bann sèr épi frèr malgash. Na poin lontan désèrtin moun la anparl la réprésyon dann Madégaskar l'ané 1947. Pou kosa zot la fé sa ? Na in bonpé rézon. Shakinn dann son kèr i pé réfléshi pou kosa la fé sak selon moins é in vré manifestasyon nout solidarité imène.

Aprés, toudinkou, nou l'aprann nana in l'épidémi la pèst dann gran péi-la. In bonpé d'moun i s'anfoutsas. Désèrtin la di, i fo izol Madégaskar konmsa ni trap pa maladi-la isi shé nou (mèm désèrtin dépitè la di sa). Mé moin la pa antann téi falé sokour nout bann frèr malgash -poitan lété pa sa k'i falé pans an promyé ? In késtyonn solidarité konm i di sa.

Justin